

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 5 mai 1843.

« Nous reviendrons, dit le *Journal des Débats*, sur l'enquête relative aux trois élections de Carpentras, d'Embrun et de Lan-gres tant qu'il plaira à l'opposition. »

Pour notre compte, nous conseillons à l'opposition de revenir fortement sur l'enquête et sur les élections qui en ont été l'objet, et, à l'occasion des faits qui s'y rattachent, de vouloir bien forcer le ministère à se justifier, s'il le peut, des imputations qui se sont élevées de toutes parts contre lui.

En ce moment, le *Journal des Débats* veut, à force d'outrecuidance, fatiguer l'opposition, la détourner d'une discussion grave et sérieuse; il espère qu'en scindant les faits, en les présentant comme étant complètement isolés, il donnera le change à l'opinion, la trompera sur la nature de l'intervention du ministère dans les dernières élections. Il se trompe. Nous espérons que l'opposition, après avoir provoqué l'enquête, y trouvera des éléments suffisants pour prouver qu'il y a eu des actes de corruption accomplis par les agents du ministère et à son bénéfice; que ces actes ne sont pas étrangers les uns aux autres, mais ont été au contraire simultanés et collectifs; qu'ils se rattachent enfin à un système général d'intimidation et de corruption.

Dans presque tous les collèges, on a employé vis-à-vis de certains électeurs les menaces et les promesses, on a accordé des faveurs en vue des élections. Nous avons eu occasion, pour notre compte, de le constater. Certes, si l'opposition, en dehors de la commission d'enquête, avait songé à recueillir des renseignements, si, dans chaque localité, elle avait interrogé quelques électeurs, elle serait convaincue comme nous que ce n'est pas seulement à Embrun qu'on a hébergé, voiture les électeurs qu'on voulait capter, et que des dépenses assez considérables ont été faites pour obtenir des votes, mais qu'il en a été de même dans beaucoup de localités. Avant que nous connussions les faits révélés par l'enquête, nous avions entendu parler de sommes d'argent prêtées, ou distribuées au profit de certaines candidatures. Nous n'avons pas pu spécifier les faits par une raison bien simple : c'est que les marchés de consciences ne se font pas par devant témoins, et que, pour arriver à des preuves positives, il faut avoir un pouvoir d'investigation qui ne nous est pas dévolu; c'est qu'en nous rendant les organes de la rumeur publique, on n'aurait pas manqué de nous faire quelque procès en diffamation que nous aurions infailliblement perdu.

L'opposition a en main une autre force que la presse : elle peut invoquer à l'appui de ses dires l'opinion publique; elle peut vérifier ce que nous n'avons fait qu'indiquer, et nous la mettons sur la voie qui peut la conduire à démasquer un ministère qui s'efface aujourd'hui, et qui, après avoir usé sans pitié de la corruption et de l'intimidation, veut faire croire qu'il a été en quelque sorte neutre dans les élections et qu'on n'a pas le plus léger reproche à lui adresser. L'enquête n'aurait pas eu lieu, on n'aurait pas révélé un seul fait à sa charge, que tous les hommes sensés n'en auraient pas moins la conviction de son intervention corruptrice; elle s'est exercée partout, s'est fait sentir partout. Voilà ce qu'il ne faudrait pas perdre de vue quand la discussion s'engagera sur les conclusions de la commission d'enquête.

Le ministère, dit le *Journal des Débats*, est resté étranger aux élections. La commission elle-même l'a reconnu. Mais alors qu'on nous explique pourquoi il a paralysé son action, pourquoi il s'est toujours placé devant elle pour l'empêcher d'agir et ne l'a jamais abandonnée à ses propres inspirations. Cette commission avait décidé qu'elle se subdiviserait en sous-commissions, que chacune de ces sous-commissions se transporterait sur les lieux des élections qu'elle avait à vérifier. Le ministère est parvenu à rom-

pre cette détermination qui était la plus simple et la plus rationnelle, et c'est à Paris qu'on a fait l'information des faits qui s'étaient passés à Embrun, à Carpentras et à Langres; on lui a enlevé ainsi les moyens les plus certains de se bien renseigner.

Pour s'éclairer suffisamment, la commission aurait dû prendre connaissance des instructions ministérielles envoyées à l'époque des élections; le ministère s'est bien gardé de les mettre à sa disposition. Si elle en avait fait la demande, on lui aurait opposé quelque fin de non-recevoir, on aurait nié son droit d'examen des communications qui se font aux agents de l'autorité; la commission aurait alors trouvé dans ce refus une preuve de plus des manœuvres ministérielles et du mépris du gouvernement pour le pouvoir parlementaire. En faisant la demande de ces pièces et en s'occupant activement de les obtenir, elle n'aurait pas outrepassé ses attributions, car en elle résidaient temporairement, et pour l'objet dont elle était saisie, tous les pouvoirs de la chambre des députés. Nous ne pensons pas que le ministère, à moins de vouloir méconnaître tous les principes du gouvernement représentatif, eût pu trouver de bonnes raisons à lui opposer.

La chambre des députés tire sa puissance de la charte tout aussi bien que la couronne; elle est indépendante de tous les autres pouvoirs quand elle agit dans les limites de ses attributions; elle a seule le droit de vérifier les titres de chacun de ses membres; elle ne peut les reconnaître aptes à siéger qu'autant qu'ils ont rempli les conditions légales : elle a donc le droit de vérifier par tous les moyens légaux si ces conditions ont été remplies, si les députés n'ont pas dû leur élection à la corruption, à la fraude. Pour exercer ce droit, elle peut donc se faire délivrer toutes les pièces relatives aux faits en litige.

Ces principes sont positifs et découlent de notre droit public; en les mettant en pratique, la commission aurait donc accompli un devoir; en omettant de le faire, elle a ôté à la chambre des députés un des éléments principaux de conviction. Le ministère, en ne produisant aucune de ses instructions, prouve, de son côté, qu'il avait besoin de couvrir ses actes d'un voile mystérieux.

Ainsi, d'une part, l'enquête, n'ayant pas été faite sur les lieux, a dû être incomplète, et un grand nombre de faits ont dû échapper nécessairement aux recherches de la commission; d'autre part, la commission, n'ayant pas eu occasion de savoir quelle a été la nature des instructions ministérielles, n'a pas pu constater d'une manière suffisante jusqu'à quel point les fonctionnaires publics qui ont sollicité des suffrages par voie de promesses ou de menaces y ont été invités par le ministère. On peut donc, sur ces simples indications, penser que l'enquête n'a pas été faite avec toute la rigueur qu'on devait espérer et n'est pas suffisante.

Quand la discussion s'engagera, le ministère essaiera de la renfermer dans les faits produits par l'enquête; il argumentera des dires de la commission et ne voudra pas aller au-delà. L'opposition, nous l'espérons, saura l'en faire sortir, en l'amenant à l'examen des faits généraux qui ont été remarqués et signalés dans la plupart des localités où ont eu lieu les élections; en disant hautement que jamais le système de diffamation et de corruption n'a été poussé si avant en France, elle ne fera qu'affirmer un fait qui est de notoriété publique.

Le 2 mai l'industrie a eu sa première fête, grande et mémorable solennité qui a tiré tout son éclat d'elle-même et du concours spontané des populations. Le chemin de fer d'Orléans a été inauguré, ainsi qu'on l'avait annoncé. C'est la première ligne du vaste réseau qui doit couvrir le royaume en rayonnant de Paris aux extrémités.

Douze ou quinze cents personnes, parmi lesquelles les sommités de l'administration, des chambres, de l'industrie et de la presse,

sont parties par trois convois successifs. Le premier, composé de vingt wagons, est parti à six heures et demie; le deuxième, composé de quinze wagons, à sept heures, et le troisième, composé de dix-sept wagons, à sept heures et demie. La musique du 23^e de ligne et du 5^e de dragons exécutait des symphonies à chaque départ.

M. le duc de Nemours et M. le duc de Montpensier sont partis par un convoi spécial. Ils étaient accompagnés des ministres des travaux publics, de l'intérieur, du commerce et des finances, d'ingénieurs en grand nombre, des principaux inspecteurs généraux et divisionnaires des ponts et chaussées et des mines, de pairs et de députés. L'ingénieur en chef du chemin de fer, M. Jullien, dirigeait la marche.

Aux abords de Paris, et pendant la première moitié de son parcours jusqu'à Etampes, le chemin de fer traverse un pays ravissant. Ce sont d'abord les rives de la Seine qu'on suit de très-près, et ensuite celles de l'Orge. C'est un terrain gracieusement accidenté, d'une culture variée, et parsemé d'un grand nombre de maisons de campagne, parmi lesquelles se signalent des constructions monumentales de tous les âges. Il en est qui remontent aux temps les plus reculés, aux premiers jours des rois de la troisième race; d'autres, comme le château de Savigny, qui fait partie du vaste domaine de M^{me} la princesse d'Eckmühl, sont de la Renaissance : le quinzième siècle les a vus s'élever. Chamarande est du seizième; on compte par douzaines ceux des dix-septième et dix-huitième. Au nombre de ceux-ci on remarque Jours, charmante retraite de M. le comte Mollien. Il en est enfin qui sortent à peine des mains des ouvriers. Ce panorama de châteaux commence chronologiquement à la tour de Montlhéry, attribuée à un seigneur féodal des premières années du onzième siècle, et finit à d'élégantes et commodités résidences qu'ont élevées des chefs de l'industrie moderne. Les premières, avec leurs créneaux, leurs fossés, leurs épaisses murailles, leur situation menaçante sur les points culminants d'où ils planent sur les villages de la plaine, accusent un régime voué à la guerre, où la supériorité sociale était fondée sur la violence et l'oppression; les autres attestent déjà les premiers bienfaits de notre grande révolution.

C'est parmi ces florissants villages pressés les uns contre les autres, dans ce délicieux pays, que passaient les convois.

Partout les populations étaient accourues de loin pour prendre leur part de la fête, et on avait pavisé les abords du chemin; les gardes nationales faisaient la haie et portaient les armes au passage des convois, pendant que les tambours battaient aux champs. Le soir, des torches ont été allumées le long du chemin et formaient une sorte d'illumination; c'était à qui ferait honneur au chemin de fer.

La distance a été parcourue en moyenne en quatre heures, y compris environ trois quarts d'heure pour les temps d'arrêt.

Un convoi, qui n'avait jusque-là stationné qu'à Saint-Michel-sur-Orge pour prendre de l'eau dans un réservoir alimenté par un puits artésien d'environ quatre-vingts mètres, creusé par la compagnie, s'est arrêté à Etampes.

A Etampes, le coup d'œil était surtout admirable; la foule y était immense. Là, le terrain est disposé en amphithéâtre dominant le chemin de fer. La voie est longue sur une grande étendue par une terrasse très-élevée. Etampes est au bas d'une colline sur le penchant de laquelle se dresse un monument antique d'un diamètre colossal, la tour de Guinette, bâtie, dit la tradition, par le roi Robert au onzième siècle. Chaque pli du terrain était couvert de curieux; la vieille tour, fendue, délabrée, en offrait à toute hauteur, sur la tranche de ses murailles, dans ses embrasures, dans les brèches dont elle est sillonnée. Sous un beau ciel, ce

FEUILLETON DU CENSEUR.

FACULTÉ DES LETTRES DE LYON.

COURS DE PHILOSOPHIE.

Des diverses notions rationnelles considérées sous le point de vue philosophique et sous le point de vue ontologique. — Idée de l'être infini, de la cause infinie, de l'espace infini et du temps infini.

I.

Après avoir montré que la raison est universelle, nécessaire, impersonnelle, divine, absolue et infaillible, M. Bouillier a fait une série de brillantes leçons dans lesquelles il a passé en revue toutes les notions qui découlent de cette faculté.

Nous sommes placés entre l'être infini dont nous participons et les êtres finis qui nous entourent, et nous soutenons par conséquent deux sortes de rapports ni plus ni moins : de là deux espèces de connaissances et rien que deux espèces, les unes qui se rapportent à l'infini, les autres qui ont le fini pour objet. Toutes nos idées acquises dérivent de notre activité intellectuelle dont l'attention, la comparaison, l'abstraction, la généralisation, le raisonnement, la mémoire, l'imagination sont autant de formes distinctes, et elles ne sont que l'idée du fini diversement modifiée. L'idée de l'infini diversement modifiée comprend à son tour toutes les notions nécessaires, et la raison est la source dont elle émane.

Il n'est pas d'intelligence humaine dans laquelle ne se trouve l'idée de l'infini. Sans doute nous ne comprenons pas et nous ne voyons pas tout ce qui est dans l'infini, car nous sommes des êtres finis; néanmoins, si la connaissance que nous en avons est bornée, nous concevons son objet comme un être sans bornes. La preuve que nous avons une idée claire, non pas de l'infini tout entier, mais de l'existence de l'infini, c'est que nous raisonnons tous sur ce sujet et que nous le distinguons très-bien de ce qui n'est pas lui. Si l'on vous disait qu'un carré, qu'un triangle, ou n'importe quelle autre figure géométrique est infinie, sur-le-champ vous répondriez que cela ne se peut pas; si l'on vous donnait la première et la dernière unité d'un nombre, et si l'on prétendait en même temps qu'il est infini, sur-le-champ vous lui déniez le caractère qu'on lui prête, parce que vous savez à ravir que qui dit carré ou triangle dit quelque chose de limité par une ligne, que lorsqu'on vous donne la première et la dernière unité d'un nombre on le limite par-là même, et que le caractère de l'infini est précisément de n'avoir pas de limitation. Donc l'idée de l'infini existe et elle n'est étrangère à aucun homme.

Mais l'idée de l'infini serait-elle une idée négative et résulterait-elle

comme on l'a prétendu, d'un reculement successif des bornes du fini? En aucune manière. Il est bien vrai, pour prendre un exemple, que nous avons beau multiplier les mondes par millions et par centaines de millions et les répandre à profusion dans l'espace, jamais nous ne pouvons le combler ni en trouver la limite; mais de ce que nous ne pouvons pas la trouver nous ne sommes pas fondés à conclure qu'elle n'existe pas. L'idée de l'infini ne nous est donc pas donnée pièce par pièce et morceau par morceau. Ce procédé de généralisation successive ne peut nous conduire qu'à l'indéfini, et l'indéfini et l'infini sont deux choses bien différentes. Si vous concevez un objet tellement grand, tellement énorme, si vous en reculez tellement les limites que votre imagination ne puisse se les représenter, quoique votre esprit conçoive qu'elles existent, vous avez l'indéfini; vous avez l'infini, au contraire, quand votre esprit affirme d'un objet qu'il est tout-à-fait sans bornes. Si nous affirmions avec tant d'assurance que l'espace n'a point de bornes, c'est que nous avons jugé, antérieurement aux diverses répétitions de nos opérations empiriques, qu'il n'en a pas. Donc l'idée de l'infini n'est pas négative et ne peut pas se traduire par la négation successive de toutes les bornes. Ce qui est négatif c'est l'idée du fini; l'idée de l'infini, au contraire, est l'idée positive et affirmative par excellence, car y a-t-il rien au monde de plus affirmatif et de plus positif que la négation de toutes les négations? Il ne faut pas se laisser tromper par l'apparence grammaticale de ces deux mots *infini* et *fini*; elle ne prouve rien qu'une chose, c'est que le fini précède l'infini dans l'ordre de la connaissance.

Si la notion de l'infini n'est pas le résultat d'une généralisation expérimentale, il ne s'ensuit pas qu'elle n'ait aucun antécédent chronologique. Nous ne pouvons pas concevoir l'infini sans avoir au préalable perçu le fini; mais aussitôt que nous avons l'idée de celui-ci, nous avons nécessairement l'idée de celui-là. On exprime ces deux faits en disant que dans l'ordre de la connaissance le fini est l'antécédent de l'infini, et que dans l'ordre absolu c'est tout le contraire qui arrive. Comment en serait-il différemment? Qui dit maladie dit absence de la santé; qui dit ténèbres dit absence de la lumière; qui dit fini dit diminution ou ombre de l'infini; il est impossible, par conséquent, que l'idée du premier ne s'accompagne pas immédiatement de l'idée du second.

L'idée de l'infini ne se produit pas en nous à de rares intervalles, mais elle est au fond de toute pensée contingente, et toutes les scènes mobiles et changeantes de l'âme se dessinent sur elle. C'est dans ce sens que M. Cousin a dit : « Tout homme pense, donc tout homme pense Dieu, si l'on peut s'exprimer ainsi; toute proposition humaine réfléchissant la conscience réfléchit l'idée de l'unité et de l'être essentielle à la conscience : donc toute proposition humaine renferme Dieu, tout homme qui parle

parle de Dieu, et toute parole est un acte de foi et un hymne. » Ce ne sont pas là des métaphores, c'est l'expression pure et simple d'un fait réel.

On objectera peut-être que l'expérience ne nous atteste aucunement l'existence de l'infini, et que par conséquent il ne saurait exister. Mais remarquez bien que si le témoignage de l'expérience n'est pas le même que celui de la raison, il ne lui est pas opposé. L'expérience, il est vrai, nous montre des êtres multiples, variables, contingents, mais nous les montre-t-elle à l'état d'isolement et vivant d'une vie qui leur soit propre? L'animal se suffit-il à lui-même? N'a-t-il pas besoin, au contraire, de puiser sans cesse la vie au dehors de lui? La plante peut-elle se passer d'air, de soleil, d'électricité, et n'est-elle pas sans cesse en communion d'existence avec tout ce qui l'entoure? Or, pour qu'il y eût contradiction entre les données de la raison et les données de l'expérience, il faudrait que celle-ci nous montrât des êtres absolument séparés de tous les autres et vivant par eux-mêmes.

S'il y a des esprits peu disposés à reconnaître l'existence de l'infini, il y en a d'autres qui la conçoivent mieux que celle du fini. Ils ont raison, suivant M. Bouillier. Le vrai, le grand problème de la métaphysique n'est pas de savoir si l'infini existe, mais de savoir comment il peut y avoir quelque chose qui ne soit pas lui.

L'idée de l'infini étant une idée réelle doit avoir comme toutes les autres idées une portée objective. Elle ne saurait se rapporter à nous puisque nous sommes des êtres finis et imparfaits, et qu'il y aurait ainsi plus de réalité dans l'effet que dans la cause, dans l'image que dans l'original, et elle ne peut, par la même raison, se rapporter à rien de fini, ni même d'indéfini, car l'indéfini et le fini sont une seule et même chose. Donc elle ne saurait avoir qu'un être infini pour objet, donc Dieu existe.

Il suit de là que nous sommes avec l'infini dans un rapport immédiat. S'il en était autrement, c'est qu'au lieu d'être en rapport avec lui-même, nous serions en rapport avec son image. Mais cette hypothèse offre à l'esprit d'insurmontables difficultés, car, pour que cette image représentât exactement l'infini, il faudrait qu'elle lui fût conforme de tout point, et, si elle lui était conforme de tout point, il y aurait deux infinis au lieu d'un, ce qui est impossible. Donc l'idée de l'infini n'est pas autre chose que la vue et la perception de l'infini lui-même. Par conséquent, il n'y a point de preuve de l'existence de Dieu : il ne se démontre pas, mais il se montre.

C'est pour avoir méconnu cette vérité et s'être laissé tromper aux formes syllogistiques dont l'idée d'infini a été revêtue que Kant a nié sa valeur objective et prétendu qu'on ne peut être certain de l'existence de Dieu, car toutes les preuves qu'on en donne ont, suivant lui, l'idée de l'infini pour base. M. Bouillier remarque avec raison que l'idée de l'infini

spectacle animé, encadré par la fraîche verdure du printemps, était magnifique.

Au-delà d'Etampes, le chemin de fer s'élève par le vallon de Lhémery sur le plateau de la Beauce. Dans ce vallon, des terrassements considérables ont été nécessaires; ils s'élèvent à plus de 460,000 mètres cubes sur environ 4 millions qu'a exigés le développement entier de la ligne. Sur le plateau, le sol est uni, les villages deviennent beaucoup plus clairsemés.

Midi et demi sonnait à l'horloge de la cathédrale d'Orléans au moment où le dernier convoi a fait son entrée dans la gare d'arrivée. Le coup d'œil était alors magnifique. Toutes les personnes arrivées par les convois précédents garnissaient les trottoirs qui bordent la gare. Sous de vastes tentes élevées des deux côtés de la voie brillait une foule de dames élégamment parées. Un peu plus loin s'étendaient sur deux longues files la garde nationale et la troupe de ligne. Le canon tonnait, toutes les cloches étaient en branle, les tambours battaient aux champs, et une excellente musique militaire, qui occupait le premier wagon du convoi, faisait entendre des airs nationaux.

M. Fayet, évêque d'Orléans, a alors béni le chemin de fer et ses machines. Puis M. Teste a distribué quelques croix d'honneur aux principaux directeurs du chemin de fer.

Immédiatement après, il y a eu revue de la garde nationale d'Orléans et de la troupe de ligne. Un banquet de cent cinquante couverts avait été préparé. A cinq heures et quart, le signal du départ a été donné. On était arrivé à Paris à neuf heures et demie.

Tout s'est passé sans autre accident qu'un déraillement dans un changement de voie au moment du départ du premier convoi de retour; mais le mal a été bientôt réparé.

La cérémonie a été favorisée par le plus beau temps possible. Au retour, l'aspect de Monthléry, se détachant au soleil couchant sur un ciel enflammé, offrait l'aspect le plus pittoresque.

On n'a eu qu'à se louer à Paris comme à Corbeil, et sur toute la route, des prévenances des employés de tout ordre, qui ne faisaient du reste en cela que suivre l'exemple qui leur était donné par les administrateurs.

Maintenant le chemin va être livré au public. On a fait dès hier l'essai du transport d'une diligence de Paris à Orléans par le nouveau procédé, et il a parfaitement réussi.

Il va nécessairement résulter aussi de la mise en activité de ce chemin des modifications dans le service des postes.

Paris, le 3 mai 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Journal des Débats* publie ce matin un compte-rendu très-détaillé de l'inauguration du chemin de fer d'Orléans. Cet article se termine ainsi : « Les invités de la compagnie se sont séparés, emportant tous la conviction que la journée avait été bonne pour les deux villes de Paris et d'Orléans, pour la cause des chemins de fer, et non moins bonne pour la monarchie de juillet. » On ne s'attendait guère à voir la monarchie de juillet dans cette affaire; mais puisqu'on l'y a mise, puisqu'on a voulu faire d'une fête toute industrielle une fête politique, nous allons dire quelques mots des profits que la monarchie de juillet peut s'en adjuger.

Nous constaterons d'abord, d'après le *Journal des Débats* lui-même, que, bien que M. le duc de Nemours fût le héros de la fête, pas une seule voix orléanaise ne s'est élevée pour crier vive le duc de Nemours ! Nous constaterons que M. le maire d'Orléans, dans un discours où l'enthousiasme est dépensé avec une parcimonie d'assez bon goût par le temps de courtoisie qui court, s'est plaint aussi poliment que possible de ce que le prince voyageur s'inquiétait si peu de la ville d'Orléans, où il consentait à rester à peine trois ou quatre heures; nous constaterons que cette ville n'a offert aucune fête au prince qui s'en serait allé comme il était venu sans la prévoyance de la compagnie qui lui a offert un banquet composé de provisions de bouche venant de Paris; nous constaterons enfin que M. le duc de Nemours, piqué sans doute de l'accueil un peu glacial qui lui était fait par les citoyens d'Orléans, n'a répondu au toast porté au roi à la fin du banquet que par cet autre toast : *A la prospérité du chemin d'Orléans ! à l'avenir des chemins de fer en France !*

Ainsi, rien de la part des citoyens d'Orléans pour le futur régent, rien de la part du futur régent pour la ville d'Orléans, voilà à quoi peut se réduire cette journée si bonne pour la monarchie de juillet.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui la suite des discours adressés au roi à l'occasion du 1^{er} mai. MM. Portalis, au nom de la cour

de cassation, Barthe, au nom de la cour des comptes, Villemain, au nom du conseil royal de l'instruction publique, Séguier, au nom de la cour royale de Paris, Beugnot, au nom de l'Institut, et de Rambuteau, au nom du corps municipal de la ville de Paris, ont successivement pris la parole. Leurs compliments ne sortent pas des banalités vulgaires qui se reproduisent périodiquement chaque année à pareille époque; aussi les passerions-nous complètement sous silence si nous n'avions la crainte, en supprimant le discours de M. le premier président Séguier, de tromper l'attente du public qui deux fois par an, au 1^{er} janvier et au 1^{er} mai, s'amuse des tirades de cet orateur. C'est cette considération qui nous détermine à publier encore cette année, comme d'ordinaire, le discours de M. Séguier.

« Sire, a-t-il dit au roi, lorsque la cour royale renouvelle pour votre fête l'hommage de ses félicitations, leur interprète habituel ne saurait oublier que naguère il a été privé de vous les exprimer. L'honneur qu'il recouvre aujourd'hui en acquiesçant plus de prix, et il ne reparait pas devant Votre Majesté sans remercier la Providence qui daigne l'y ramener.

« C'est sous cette douce impression, Sire, que nous vous répétons des souhaits faciles et vrais, des souhaits qui ne vieillissent point.

« Fasse le ciel que de long-temps Louis-Philippe ne manque pas au premier jour de mai, et jamais les vœux ne lui manqueront ! Ils sont entretenus dans les cœurs des magistrats qui, même hors de la présence du roi, ne sont ni vides ni muets, et, à ses pieds, abondent en expressions pour satisfaire au présent et à l'avenir.

« Le présent, Sire, se signale par une alliance précieuse à plus d'une maison royale, chère surtout à la vôtre, où les douceurs de la famille sont plus goûtées que les grandeurs du pouvoir; où les joies de l'enfance délassent des pompes de la couronne.

« La vie, nous le sentons, est, dans tous les rangs, soumise à des vicissitudes. Celle-là paraît heureuse dont les peines sont surpassées par les satisfactions; à ce titre, le sort de Votre Majesté se montrera toujours prospère.

« Une reine accomplie vous a entouré de rejetons qui eux-mêmes vous ont donné quatre petits-fils. Une récente union promet de les augmenter; d'autres unions viendront encore multiplier une génération qui couvrira les degrés du trône.

« Voilà, Sire, les gages d'un brillant avenir que vous présentez à la patrie avec un juste orgueil, que des soins éclairés rendront dignes d'un auguste sang.

« Louis-Philippe a été manifestement choisi pour recommencer une lignée de rois. Ainsi le Dieu de saint Louis nous protège; soyons-lui fidèles. Par lui et avec vous, Sire, les destinées de la France seront tout à la fois pacifiques et glorieuses. »

La moitié de cette harangue est à peu près incompréhensible; l'autre moitié est grotesque.

— Le gouvernement a fait démentir hier soir la nouvelle donnée par un journal anglais que le gouverneur des îles Marquises et quatorze personnes de sa suite avaient été massacrés au retour d'une visite faite par eux au roi de l'île; voici en quels termes est conçu le démenti du *Messenger*, que nous nous empressons d'enregistrer :

« Quelques journaux répètent ce matin un article du journal anglais le *Sun*, d'après lequel plusieurs officiers français auraient été victimes aux îles Marquises d'une nouvelle embûche. Le gouvernement n'a reçu aucun avis qui puisse donner le moindre fondement à un pareil bruit; les lettres de M. le contre-amiral Dupetit-Thouars, écrites de Lima le 11 janvier dernier, ne font aucune mention de cet événement. »

— La *Gazette des Tribunaux* fait remarquer que M. Roulland, qui vient d'être nommé procureur-général à Douai, est le quarante-troisième sur la liste des avocats-général. Comment donc expliquer la haute faveur dont ce magistrat vient d'être l'objet, si ce n'est en l'attribuant au zèle aveugle qu'il a montré dans une affaire de presse où il s'est laissé vaincre après une lutte des plus désespérées dont les annales des parquets aient jamais retenti.

— La journée du 1^{er} mai s'est passée sans que le *Moniteur* ait publié aucune ordonnance d'amnistie, et la clémence royale aurait passé tout-à-fait inaperçue si un journal ne nous apprenait ce matin que 150 détenues de la prison Saint-Lazare ont été mises en liberté à l'occasion de la Saint-Philippe.

— M. Chabrol de Volvic, député du Puy-de-Dôme, vient de mourir à Paris.

Par suite de la mort de M. Chabrol de Volvic et de la promotion de MM. Feuilhade de Chauvin, de Latournelle et Daguenet,

quatre collèges électoraux vont être convoqués. Ce sont les collèges de Riom (Puy-de-Dôme), Libourne (Gironde), Bourg (Ain) et Saint-Palais (Basses-Pyrénées). Ces trois derniers collèges rééliront sans doute les mêmes députés, car les faveurs ministérielles, si imméritées qu'elles soient, grandissent très-souvent l'élu aux yeux de l'électeur, au lieu de le faire tomber en disgrâce. Quant au collège de Riom, il est à croire qu'il remplacera M. Chabrol de Volvic par un homme de la même opinion, c'est-à-dire par un légitimiste.

— La mort de M. le marquis de Gras-Préville, que plusieurs journaux annonçaient hier matin, est démentie aujourd'hui par une feuille du parti légitimiste, parti auquel M. de Gras-Préville appartenait. Ce député jouit au contraire en ce moment d'une très-bonne santé.

— Un accident affreux a eu lieu hier au Mont-Valérien. Quarante ouvriers qui travaillaient aux fortifications de ce fort ont été ensevelis par un éboulement subit. On s'est mis aussitôt à l'œuvre pour secourir les malheureuses victimes de cet événement; mais une seule a pu être sauvée. Trente-neuf cadavres ont été retirés de dessous les terres sous lesquelles ils avaient été étouffés ou écrasés. Parmi ces ouvriers, il y avait quatre soldats du génie; les autres étaient des terrassiers et des ouvriers maçons. On commençait les fondations de l'un des murs du fort, et pour asseoir ces fondations d'une manière solide, on avait pratiqué une tranchée de quarante mètres de profondeur, au fond de laquelle se trouvaient les travailleurs. Au haut de la tranchée, à deux mètres environ, était un chemin qu'il eût été sage de condamner, mais sur lequel, à ce qu'il paraît, on laissait passer des voitures pesamment chargées de pierres. C'est une de ces voitures qui a, dit-on, occasionné l'éboulement et produit un événement qui, sans avoir des proportions aussi grandes et aussi terribles que la catastrophe du 8 mai 1842, n'en produira pas moins de consternation et ne laissera pas moins de regrets à ceux qui, avec un peu plus de prudence, eussent pu si facilement le prévenir.

L'administration va sans doute procéder à une enquête et prendre des mesures pour venir au secours des familles de ceux qui ont péri si misérablement. Un grand nombre d'officiers supérieurs et d'agents de la préfecture de police se sont rendus aujourd'hui sur le théâtre de l'événement, où tous les travaux sont suspendus.

Ces détails nous ont été donnés par une personne en qui nous avons toute confiance; il circule cependant d'autres récits d'après lesquels le mal serait encore plus grand, et il ne s'agirait de rien moins que d'une centaine d'ouvriers engloutis sous plus de dix mille tombereaux de sable, dont le déblaiement n'était pas encore terminé aujourd'hui à midi. Nous croyons qu'il y a de l'exagération dans ces derniers détails, que nous ne consignons ici que parce qu'ils ont eu cours dans les bruits de la journée. Le temps nous a manqué pour aller nous assurer par nous-mêmes sur les lieux de la vérité des faits.

— On a commencé aujourd'hui, devant la police correctionnelle, les débats de l'affaire Vidocq. On a procédé à l'interrogatoire du prévenu. L'affaire paraît devoir durer pendant plusieurs audiences.

Bulletin de la Bourse de Paris du 3 mai 1843.

La bourse a commencé avec apparence de baisse.

La rente a été offerte, avant l'ouverture, à 82 10, et elle a ouvert au parquet à ce prix.

Après l'ouverture, on a fait un moment 82 05, mais la rente a fléchi presque de suite, et elle est tombée graduellement à 81 95.

Elle s'est ensuite relevée, et elle a fermé au parquet à 82 10.

Dans la coulisse, elle est restée demandée à 82 15.

Cinq pour cent.	120	50	Etats Romains	107 3/8
Quatre et demi pour cent.	108	50	Dette active d'Espagne.	50 3/4
Quatre pour cent.	81	85	Cinq pour cent belge.	104 1/4
Trois pour cent.	81	85	Trois pour cent belge.	770
Actions de la Banque.	3327	56	Banque belge.	5040
Obligations de Paris	1500		Caisse Lafitte	1062 50
Rentes de Naples	108	40		

On lit dans le *Constitutionnel* du 1^{er} mai :

Un très-grand nombre de pairs et de députés partent aujourd'hui pour Rouen et pour Orléans, où ils vont assister à l'inauguration des deux chemins de fer. C'est pour ce motif que les chambres ne tiendront pas de séances jusqu'à jeudi.

Il reste, on le sait, une multitude de projets de loi à voter, et la plus grande partie ne sera pas même discutée. Il n'y a guère plus d'exactitude et de zèle dans le sein des commissions que dans la chambre même. Jamais on n'a vu un tel découragement, un tel marasme dans les assemblées délibérantes. La belle saison rappelle chez eux les députés fatigués; les intérêts de ceux qui ne sont pas fonctionnaires publics, et qui, la plupart, n'ont que de médiocres fortunes, souffrent d'une absence qui leur fait s'irriter contre la branche d'arbre qui l'arrête, contre la pierre qui le fait tomber, parce qu'il la conçoit douée comme lui d'intelligence et de volonté. Le sauvage fait des sacrifices pour se concilier les éléments et cherche à les apaiser par les mêmes moyens qu'il voudrait qu'on employât à son égard en pareille circonstance. L'individu et l'humanité enfanfants sont fétichistes.

Il est donc bien entendu que la première cause que l'homme connaît, c'est lui-même. Mais à peine sommes-nous en possession de la cause finie que nous sommes, nous nous élevons aussitôt à la cause infinie. C'est là un fait qui se produit dans tous les hommes, quoique tous ne sachent pas s'en rendre compte, parce qu'ils ne sont pas tous métaphysiciens. Interrogez-vous vous-même, ou interrogez convenablement un homme du vulgaire, et vous verrez qu'il vous est aussi impossible à vous et à lui de vous contenter des causes finies pour expliquer votre réalité causatrice, qu'il vous est impossible, suivant la comparaison de Clarke, d'expliquer la suspension d'un anneau quelconque d'une chaîne par un, deux ou trois des anneaux immédiatement supérieurs, et sans remonter au point de suspension.

Cette cause première et absolue que la raison conçoit est-elle distincte et séparée de l'être infini? est-elle un de ses attributs? fait-elle partie de son essence même? Elle fait évidemment partie de son essence. En effet, l'idée de substance et l'idée de cause sont deux idées identiques, et on ne peut les séparer l'une de l'autre qu'abstractivement. Leibnitz a très-bien fait remarquer que l'erreur fondamentale du cartésianisme fut de se refait présenter des substances n'agissant pas par elles-mêmes, et l'observation psychologique confirme parfaitement son opinion. Quelle est la première substance qui nous est donnée? N'est-ce pas notre âme? Comment nous est-elle donnée? N'est-ce pas comme cause et comme force? A quelle condition pouvons-nous concevoir des causes autres que nous? N'est-ce pas à la condition de nous les représenter à notre image à nous? Par conséquent tout ce qui est cause est substance, et tout ce qui est substance est cause. Dire une substance, une cause, c'est énoncer des abstractions toutes pures. L'esprit a engendré ces abstractions en considérant la force en deux moments divers, celui qui accompagne son exercice et celui qui le précède, en se la représentant tantôt comme une cause en puissance, tantôt comme une cause en action; mais dans la réalité ces deux points de vue se confondent, car la force ne cesse pas d'être cause puisque son essence est d'agir toujours, ni la cause d'être substance puisqu'il faut être cause pour agir. Donc la causalité et la substantialité se confondent et de telle sorte que la sensualité n'est pas seulement un attribut de l'être infini, — ce ne serait pas assez dire, — mais qu'elle constitue son essence même. Etre par lui et être la première cause sont deux expressions synonymes.

(La suite à un prochain numéro.)

n'est pas une idée déduite, mais une idée première, et que par conséquent sa portée objective ne saurait être mise en question. Du reste, il convient qu'il n'est pas une preuve de l'existence de Dieu qui ne la prenne pour support. En effet, qu'est-ce que Dieu? L'être infini. Or, l'expérience ne nous donne que le fini : comment donc pourrait-elle nous fournir des preuves de l'existence de l'infini? Par le spectacle du monde et par la contemplation de ses harmonies, vous pouvez vous élever à l'idée d'un architecte de ce monde, et le concevoir très-puissant, très-sage, très-bon; mais le concevoir infini et dans son essence est dans ses attributs, jamais. Si l'on se paie communément d'une preuve aussi insignifiante, c'est que, sans s'en apercevoir, on lui associe l'idée de l'infini qui est au fond de toutes les intelligences humaines : la raison seule peut nous faire franchir les limites du fini, du contingent et du phénoménal.

Mais, dira-t-on, s'il est vrai que l'idée de l'infini existe dans tous les hommes, comment se fait-il que l'idée d'un être infini soit un résultat de la science, et que beaucoup d'esprits y soient encore étrangers? Cette objection vient de ce que l'on ne veut pas comprendre qu'il y a des idées, les unes claires, les autres confuses, et que c'est parmi ces dernières qu'il faut ranger l'idée de l'infini. Sans doute tous les hommes ne sont pas aptes à l'éclaircir et à la suivre d'une vue nette dans sa portée ontologique, mais tous manifestent leur foi à l'être infini d'une manière ou d'une autre. C'est pourquoi au milieu des superstitions les plus étranges et des mythologies les plus absurdes se trouve l'idée d'un Dieu mystérieux qui domine tous les autres dieux et les subordonne à ses volontés suprêmes. Il n'y a pas de polythéisme qui ne soit mêlé jusqu'à un certain point de monothéisme.

Dieu étant l'être infini, l'être des êtres, on doit retrouver en lui ce qu'il y a dans les êtres finis dont il est la source; il doit contenir ce qu'ils ont de positif, leur être, mais non ce qu'ils ont de négatif, leurs bornes. Faites tomber toutes les bornes qui séparent les êtres finis et les parquent dans des espèces et des genres, et vous voilà face à face avec l'idée de l'être. Mais si Dieu comprend tout ce qu'il y a de positif dans les êtres et rien que ce qu'il y a de positif, si son idée même exclut ces limites qui font qu'un être est différent d'un autre et opposé à un autre, il s'ensuit que Dieu n'est ni esprit ni matière, mais seulement ce qu'il y a de positif dans chacun d'eux. Restreindre l'idée de Dieu à l'idée de l'esprit ou à l'idée de l'étendue, c'est dépouiller cet être de son infinité et le faire déchoir. Il n'est ni l'étendue ni l'esprit, car ce sont là deux genres de substances qui diffèrent l'une de l'autre et s'opposent l'une à l'autre par certaines limites. Cela ne veut pas dire que Dieu ne soit ni étendu ni intelligent; cela veut dire qu'il n'est pas à notre manière, que ni son étendue n'est bornée, ni ses opérations successives et multiples. Dieu c'est la pensée et l'étendue, sauf leur limite. Schelling a résumé ces idées en disant : « L'absolu est ce au sein de quoi vient expirer toute relativité; c'est la

complète indifférence de la relativité et de l'absoluité, de l'unité et de la pluralité, de l'être et du connaître. »

Cette simple formule : « Dieu est, » en dit plus, comme l'observe Fénelon, que cette autre formule : « Dieu est esprit, » car elle indique que tout dépend de lui, que c'est l'être un, puisque c'est l'être infini, et que, là où il y a l'infini, il y a nécessairement unité. Supposez, en effet, qu'il y ait deux êtres infinis, ces deux êtres seront égaux et se limiteront réciproquement. Bien plus, puisqu'ils existent nécessairement tous les deux, ils auront tous les deux la même essence, l'existence; ils auront aussi les mêmes attributs, et il sera impossible de les distinguer l'un de l'autre. Dieu donc est un par là même qu'il est infini. Il n'y a en dehors de lui que des êtres dérivés, des demi-êtres, si l'on peut parler ainsi, et une distance infinie sépare leur existence empruntée de son existence nécessaire.

Voilà ce que la raison nous dit de Dieu, la raison qui nous met en rapport avec lui ainsi que les sens nous mettent en rapport avec le monde extérieur, et qui nous le révèle en tant qu'infini soit comme beauté, soit comme justice, soit comme temps, soit comme espace, soit comme cause, soit comme substance. Toutes les fois que, sous un de ces aspects ou sous un autre, nous concevons l'infini, c'est Dieu que nous concevons. Quoiqu'il ne s'est pas élevé à ce monde des réalités imperissables n'a encore vu que des ombres, et toute philosophie qui la méconnaît ne mérite pas même le nom de philosophie.

II.

La cause infinie et la substance infinie nous sont données au même titre l'une que l'autre. La première comme la seconde nous apparaît à la première expérience que nous faisons, et non pas à la suite des opérations lentes et successives du raisonnement. Dans ce cas comme dans tous les autres, c'est du fini que nous nous élevons à l'infini, d'une cause relative et contingente à une cause absolue et nécessaire.

La cause à propos de laquelle nous concevons la cause infinie ne peut être l'une de celles du monde extérieur. En effet, le monde extérieur n'offre à vos regards que des phénomènes qui changent et se succèdent, et vous resteriez éternellement absorbé dans la contemplation de ces phénomènes, que vous n'en feriez pas sortir autre chose que l'idée de succession. Si donc vous établissez entre ces phénomènes des rapports de causalité, c'est que vous avez puisé ailleurs l'idée de cause dont vous faites ici l'application. L'origine de cette idée est au dedans de nous. Nous nous connaissons comme cause et comme force, non comme une cause, une force qui agit dans un temps donné et qui n'agit plus le moment d'après, mais comme une cause, une force essentiellement active et continuellement agissante. Il est si vrai que notre âme est le berceau de l'idée de cause et que nous la transportons du dedans au dehors, que les sociétés comme les individus, au début de leur vie intellectuelle, se représentent précisément les causes extérieures à l'image des causes qu'ils sont. L'en-

nece de se prolonger. L'enquête électorale, la loi des sucres, la loi des ministres d'état donneront lieu à de sérieuses discussions ; au moment où elles seront terminées, la commission du budget sera bien près de faire son rapport, et une fois que la chambre en sera saisie, toutes les autres lois seront ajournées à la session prochaine.

Le ministère n'insistera pas beaucoup ni sur les brevets d'invention, ni sur la refonte des monnaies, ni sur le conseil d'état, ni sur la loi du recrutement, ni même sur la loi de la chasse, qui est cependant urgente, puis-que son ajournement ne serait que la prolongation du braconnage et des délits qu'il entraîne. Le ministère ne tient sérieusement qu'aux lois d'ar-gent, aux crédits pour les M. Marquises, pour l'emprunt grec, etc., etc. Quant à la loi des comptes de 1841, le rapport n'en sera fait qu'en 1844. Ces retards de l'examen de la comptabilité publique sont désormais passés à l'état normal.

On n'ose pas même espérer que la discussion des deux projets de loi sur les chemins de fer aboutisse à un résultat ; ils soulèvent tant d'objec-tions sérieuses, tant d'intérêts, tant de passions, que la chambre, justement inquiète et hésitante, pourrait bien échapper par un ajournement à la difficulté de prendre un parti.

Telle est la condition des affaires sous un ministère qui n'a ni volonté ni force réelle, parce qu'il n'a jamais eu et qu'il n'a encore qu'une majori-té factice.

On lit dans la Guyenne :

Tout le monde sait que M. Decazes et quelques-uns de ses amis sont les propriétaires des forges de Decazeville. Cet établissement a des engage-ments, à l'heure actuelle, pour plus de deux ans de travail.

Nous avons vu, ces jours derniers, que le fer que Decazeville va livrer à 365 fr. la tonne s'est vendu 160 fr. en Belgique, d'où il résulte que la France va payer, pour les chemins de fer qui sont en construction en ce moment, 80 millions de plus que si elle employait des fers étrangers.

Comprend on maintenant pourquoi MM. Decazes, Roy, Soult, etc., ne consentiraient pas à sacrifier le travail national à l'industrie étrangère ?

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Notre correspondant d'Alger nous écrit ce qui suit, en date du 30 avril 1843 :

« M. le duc d'Aumale a effectué le 20 de ce mois une razzia-monstre sur des tribus ennemies ; cette razzia a produit 15,000 moutons et 600 chameaux. La lettre qui nous annonce cette nouvelle est datée du bivouac de Samy, 20 avril.

« Ce coup de main, qui a été couronné d'un succès complet, déci-dera peut-être M. le duc d'Aumale à modifier ses plans de campagne ; sa sortie avait principalement pour but de faire rentrer l'impôt dans les tri-bus du sud-est de la province de Titteri.

« Les mouvements sur Tenez ont commencé. Le bateau à vapeur *la Chi-mère* est parti ce matin à huit heures ; il a dû toucher à Cherchell pour y embarquer une compagnie qui prendra possession de Tenez au nom de la France.

« M. le général Baraguay d'Hilliers opère, comme je vous l'ai annoncé, contre les Kabyles des montagnes de Collo ; il vient de faire une nouvelle demande de vivres à Alger. Le bateau à vapeur *Euphrate*, qui part ce soir en courrier pour l'Est, remorquera jusqu'à Collo un navire chargé de denrées de toute espèce.

« Il paraît certain que le général Baraguay d'Hilliers a trouvé une assez vive résistance chez les Kabyles et que son séjour au milieu de ces popu-lations fanatiques se prolongera. On n'ose pas compter encore sur la sou-mission du pays. »

— On nous écrit de Bougie, 26 avril :

« Ces jours derniers, les Kabyles nous ont apporté la tête d'un désert-teur ; elle est restée exposée pendant deux jours sur la place d'armes. Cet homme a été reconnu pour un grenadier de la légion étrangère. On avait demandé aux Kabyles de nous rendre les déserteurs vivants qui étaient encore parmi eux ; mais, au lieu de cela, l'homme dont nous avons reçu la tête a été conduit hors de la tribu, sous prétexte de venir faire une reconnaissance autour de Bougie, et assassiné.

« Les Kabyles des environs de Bougie sont peut-être les plus cruels de la régence ; pour un rien ils assassinent un homme. L'un d'entre eux, chef d'une fraction des M'zaïa, a fait arrêter 65 hommes de cette tribu. Il est possible que cela amène quelques soumissions.

« Nos environs sont maintenant assez tranquilles. »

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 3 mai 1843. — Nous avons annoncé le renvoi d'un grand nombre d'ouvriers de l'arsenal maritime de notre port ; on a voulu aussi réduire le salaire de ceux qui restaient. Cette mesure ne pouvait manquer de provoquer un grand mécontentement, surtout parmi les ouvriers char-pentiers qu'elle atteint plus particulièrement.

En effet, hier, environ sept cents ouvriers ont manqué à l'appel, et il en a été de même aujourd'hui ; il paraît même que le nombre des absents s'est accru. Sommés de se rendre aux travaux, les ouvriers ont répondu avec calme que le salaire qu'on leur offrait serait insuffisant pour pourvoir à leurs besoins. On annonce qu'ils ont pétitionné.

La frégate *l'Uranie*, commandée par M. Bruat, capitaine de vaisseau, doit partir demain pour les îles Marquises. On a embarqué aujourd'hui à bord de ce bâtiment un grand nombre de caisses renfermant des objets de nouveautés et autres qui doivent être offerts en cadeau à la reine Po-maré et aux principaux chefs des îles de la Société.

Toutes les personnes auxquelles *l'Uranie* doit donner passage sont déjà à bord.

Chronique.

LYON.

Nous avons reçu d'un de nos correspondants de Givors une lettre qui renferme en substance ce qui suit, tant sur les effets qui sont résultés de la coalition tendant à constituer en mono-pole l'industrie verrière que sur les conséquences forcées de cette autre coalition des sociétés charbonnières de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier, du canal et du chemin de fer qui a amené dans le prix de la houille un enchérissement si onéreux pour l'industrie et pour la consommation privée.

La ville de Givors, qui comptait à peine il y a vingt ans trois mille âmes, et qui, par un développement industriel et commer-cial cependant soumis à l'influence restrictive d'administra-teurs peu soucieux de sa prospérité et de l'avenir que lui réserve son admirable position, s'était élevée insensiblement au chiffre de dix mille habitants, est aujourd'hui en voie de dépopulation. Cinq grandes fabriques, dont trois verreries, une cristallerie et une faïencerie, ont cessé leurs travaux ; elles occupaient ensemble environ douze cents ouvriers qui ont en grande partie quitté le pays. Aussi, tandis qu'avant cette suppression on voyait chaque année s'élever à Givors trente ou quarante constructions nouvelles, n'y trouve-t-on plus maintenant que des maisons à vendre.

L'élévation excessive du prix de la houille, telle est, selon notre correspondant, la cause à laquelle doit être attribuée la cessation des travaux des deux fabriques de cristallerie et de faïencerie que nous venons d'indiquer.

La fermeture de trois verreries sur les neuf que possédait auparavant Givors est le fruit de la formation de la société nou-vellement constituée, et embrassant tous les établissements de Saint-Etienne, de Givors et de Rive-de-Gier, qui est devenu le pivot de l'entreprise, et où on compte également cinq verreries supprimées dans le même intérêt que celles de Givors, et qui, membres inactifs et stériles de la conjuration, n'en viennent pas moins en partage des bénéfices excessifs que ce nouveau mono-

pole prélève sur la consommation. Le public est désormais forcé de subir telles quelles les conditions que leur imposent les sei-gneurs féodaux qui viennent de prendre position dans notre contrée à côté de ces autres barons financiers qui s'emparent de notre bassin houiller.

Au renchérissement énorme que le *Mercur* ségusien a signalé sur la gobeletterie, sur les fioles de la Ricamarie et sur les fuseaux employés par la passementerie il faut joindre celui des bouteilles, qui n'est pas moindre de 2 francs par cent. Aussi, dit notre cor-respondant de Givors, les négociants de Bordeaux, qui deman-daient annuellement à Givors deux millions de bouteilles, sont-ils repartis cette année sans traiter, vu l'élévation des prix.

Non contente d'avoir mis à bas une notable partie de ses éta-blissements, la coalition verrière a encore adopté une mesure restrictive de la fabrication. Chaque année, les verreries étaient dans l'habitude de suspendre pendant un mois les feux pour cause de réparation des fours ; c'est ce qu'on appelle, dans la langue de cette industrie, le temps du *four-mort*. La coalition a décidé que cette année elle ferait *four-mort* pendant trois mois.

Ce qui est à la fois surprenant et triste à dire, c'est que l'auto-rité municipale de Givors, administrateurs et conseillers, n'est pas étrangère au fâcheux état de choses que nous venons de si-gnaler. Elle n'a rien fait pour lutter, dans l'intérêt de sa prospérité commerciale, contre les actes de la coalition charbonnière ; dans la personne d'un ou de quelques uns de ses membres, elle fait partie de la coalition verrière.

Les Givordins ont à renouveler cette année une partie de leur conseil municipal. C'est aux électeurs à savoir s'ils veulent, en ac-cordant un nouveau mandat aux membres sortants, donner les mains à un état de choses et à des menées si contraires à la pro-spérité de cette ville, à l'activité à laquelle elle a le droit d'aspirer comme centre manufacturier et commercial. Les intérêts di-vers de la propriété, du travail, du commerce et de l'industrie, si grandement froissés par l'incurie ou le mauvais vouloir des admi-nistrateurs qui gouvernent Givors, leur conseilient impérieuse-ment de mieux choisir leurs représentants. Nous espérons qu'ils en comprendront la nécessité.

— La discussion générale sur les bureaux de bienfaisance a commencé hier au conseil municipal. Cinq membres ont été entendus : l'un s'opposait au bureau central et voulait les bu-reaux de paroisse ; l'autre acceptait tout, excepté le bureau pro-testant ; un troisième voulait le bureau central et le maintien des autres bureaux ; un quatrième a parlé dans le même sens, et enfin un membre a présenté au conseil un amendement.

La suite de la discussion générale est renvoyée à jeudi prochain.

— C'est le 26 mai qu'aura lieu l'adjudication des travaux à exé-cuter pour l'établissement des trois ponts suspendus sur le Rhône et sur la Saône dans l'axe du cours du Midi.

Voici les principales dispositions du cahier des charges. La lar-geur de ces ponts devra être de 7 mètres entre les garde-corps, la voie charretière de 4 m. 80 c., chaque trottoir de 1 m. 10 c. La partie la plus basse du tablier de tous les ponts, prise au mi-lieu de leur longueur, devra être de 10 m. 20 c. au-dessus du ni-veau de l'étiage, repéré pour le Rhône au zéro de l'échelle du pont de la Guillotière, et pour la Saône au zéro de l'échelle du pont d'Ainay. Les chaussées aux abords dans le sens de l'axe des ponts ne pourront pas avoir plus de 3 cent. de pente par mètre, sauf au pont sur la Saône où la pente sur la rive droite pourra être de 4 cent.

Le pont sur le Rhône aura au moins 190 m. de débouché li-néaire entre les culées, déduction faite de l'épaisseur des piles ; il ne pourra avoir plus de trois travées. La route à ouvrir en ligne droite, entre le Rhône et la route royale n° 7, dans le prolonge-ment de l'axe des ponts et du cours Napoléon, sur une longueur de 1,129 m., sera dans tous ses points élevée à la hauteur du couronnement de la digue de la Vitriolerie, afin d'être insubmer-sible comme cette digue. L'allée principale du cours Napoléon, à Perrache, sera exhauscée et réglée dans toute sa longueur, de manière à ce que l'eau ne puisse jamais séjourner et trouve tou-jours un écoulement par des surfaces unies, inclinées de 5 milli-mètres par mètre.

Ceux qui voudront concourir pour cette adjudication devront justifier d'un cautionnement provisoire de 50,000 f.

L'administration se réserve en outre, si elle le juge convena-ble, la faculté d'imposer à l'adjudicataire l'obligation de faire passer la voie charretière de chaque côté de la promenade contre les maisons qui bordent le cours au nord et au midi.

— Hier 4 mai, vers midi, un détachement de canonnières, à la tête duquel se trouvait un sous-officier, revenait à Lyon péle-mêle et au grand galop sur la route départementale de Crémieux, près du fort de Villeurbanne. Les passants étaient obligés de quit-ter la route pour éviter d'être écrasés. Un individu en cabriolet fut obligé de se jeter sur un des monceaux de gravier qui bordent la route pour éviter d'être renversé. Chaque soldat, dans ce galop, conduisait deux chevaux. Une personne, témoin de ces faits, pria le sous-officier de ne pas aller aussi vite ; celui-ci, pour toute réponse, se moqua d'elle, et reprit le galop.

Nous pensons que les officiers supérieurs n'autorisent pas une telle conduite, et nous les en prévenons.

— La session légale du conseil municipal de la Guillotière com-mencera demain samedi.

— L'administration municipale de la Guillotière organise en ce moment une fête pour les victimes de la Guadeloupe.

— Les élèves de M. Rozet se sont tirés avec assez de bonheur de leurs exercices de chant. *Le Châlet* et *Guillaume Tell* ont of-fert quelques parties fort convenablement rendues. M. Giraud, dans le rôle d'Arnold, et M^{lle} Maria, dans le rôle de Betty, ont fait preuve de qualités vocales remarquables et dont ils pourraient tirer un parti pour le théâtre. Chez tous les deux il y a de la voix et de l'âme. Nous avons aussi remarqué une voix de basse qui, dans le trio de *Guillaume Tell*, a été d'un bon effet. En somme, cette représentation a été souvent justement applaudie par un pu-blic nombreux qui, il faut le dire, était loin de s'attendre à un tel résultat. Cette épreuve doit montrer de quel avantage serait pour l'art, à Lyon, la création d'un conservatoire spécial pour le chant.

DÉPARTEMENTS.

Le *Sémaphore* de Marseille raconte les faits suivants, à propos de la fête du roi :

« Quand la foule s'est retirée après le feu d'artifice, de bien fâ-cheux accidents ont eu lieu. De sinistres versions ont circulé en ville sur les tristes événements qui ont marqué la retraite du pu-blic. La foule était tellement serrée qu'il y a eu bientôt impos-sibilité d'avancer ou de revenir en arrière. Ce serait dans cet étroit espace que les plus funestes accidents auraient eu lieu : des hom-mes, des femmes, des enfants y ont été piétinés, et les cris des blessés douloureusement comprimés ; ceux des personnes qui se trouvaient prises dans des états vivants répandaient un caractère

lugubre sur cette scène.

« Un de nos amis a vu une jeune fille lui saisir vivement le bras et lui dire d'une voix déchirante de sauver sa sœur qui tombait en défaillance. Une chute au milieu de cette avalanche d'hom-mes et de femmes pouvait être la mort. Notre ami a vigoureuse-ment soutenu ces deux jeunes personnes et a empêché qu'elles ne fussent écrasées sur un if vers lequel elles se trouvaient violem-ment poussées.

« Des soldats, dont quelques uns étaient ivres, et qui étaient pressés de se rendre à leur caserne, et des jeunes gens du peuple, qui avaient eu l'atroce idée de pousser ceux qui marchaient de-vant eux, ont cherché à se frayer un passage à travers cette foule compacte. Une femme et un enfant ont été retirés de dessous le flot qui avait passé sur eux et transportés dans la maison du di-recteur du télégraphe, où les soins les plus empressés leur ont été donnés. Une femme et une jeune enfant, à demi-étouffées, ont été également portées dans une maison voisine. La femme et deux des enfants qui ont reçu les premiers soins chez M. le directeur du télégraphe en ont été heureusement quittes pour des contu-sions, et ont pu, le soir même, regagner leur domicile. Le troi-sième enfant se trouvait dans un tel état qu'il n'a pu répondre à aucune question ; ses vêtements étaient en lambeaux. M. le doc-teur Villeneuve, qui l'a d'abord soigné, l'a fait transporter à l'hô-pital. La jeune fille est dans une situation fort alarmante. Une femme âgée de cinquante ans a reçu les plus graves contu-sions, et l'on désespère de la sauver. Un homme et sa jeune fille qui habitent les environs du boulevard du Musée ont été affreu-sement foulés ; l'enfant est à toute extrémité.

« On se ferait difficilement une idée de l'horrible confusion et de l'épouvante qui régnaient au milieu de ces personnes qu'une pression atroce collait, pour ainsi dire, les unes aux autres. Du sein de cette masse serrée, des femmes sont sorties n'emportant que des fragments de vêtements ; des enfants y ont laissé leurs habits. Le lendemain matin, des souliers et des débris de vête-ments ont été ramassés dans les rues voisines de la Plaine. »

— On lit dans le même journal le fait suivant :

« Un jeune voyageur anglais, qui était descendu depuis quel-que temps dans un des principaux hôtels de Marseille, a eu une de ces idées qui ne peuvent tomber que dans une tête britannique. Ce riche gentleman a voulu s'assurer par lui-même et sur lui-même à quelle limite un rasoir ou tout autre instrument bien affilé pouvait arriver quand on l'appliquait sur le cou, sans que la vie s'échappât par la blessure attentivement faite. Il s'est donc intrépidement mis à l'œuvre, et, armé d'un de ces excellents ra-soirs qui font l'honneur de l'industrie de son pays, il a pratiqué une longue et assez profonde incision dans son cou ; mais une telle faiblesse s'est emparée de lui, et à la vue du sang qu'il per-dait abondamment, il s'est tant effrayé, qu'il a agité la sonnette et appelé au secours d'une voix éteinte.

« Quand on est entré dans son appartement, un triste spectacle s'est offert aux regards : le malheureux Anglais était renversé, la tête appuyée sur le rebord d'un fauteuil ; autour de lui de larges traces de sang se faisaient voir.

« La présence d'un médecin était indispensable : un docteur a été appelé et a visité la plaie qu'il a jugée grave et dont le pansement a exigé de grands soins. L'état où une incroyable excentricité a mis cet Anglais fait courir à ses jours un danger tel qu'il ne pourra le conjurer avec quelques chances de salut qu'en se con-formant à toutes les prescriptions médicales. »

— On lit dans le *Mercur ségusien* :

« Une pétition se signe en ce moment à Saint-Etienne pour ob-tenir du gouvernement que les travaux de la nouvelle route royale de Saint-Etienne au Puy soient commencés par notre dé-partement. Les pétitionnaires s'appuient sur les motifs que nous avons déjà exposés : qu'en commençant par Firminy, les portions achevées de route seront immédiatement utilisées. Ils font valoir encore que ce sera un moyen d'occuper nos ouvriers sans travail.

— Du 1er au 30 mars, il a été expédié de Mâcon et du Beaujo-lais pour Paris 99 bateaux de vin de 400 à 500 pièces chacun.

Nouvelles Etrangères.

TURQUIE.

Le *Journal de Constantinople* du 16 avril contient les nouvelles sui-vantes qui n'annoncent pas que la solution des affaires de Serbie soit aussi avancée qu'on le dit :

« La question de Serbie continue à préoccuper vivement les esprits et à absorber l'attention du cabinet ottoman, qui a de fréquentes réunions à ce sujet. Les deux conseils extraordinaires qui ont été tenus à la Porte dans le courant de la semaine dernière avaient pour but de délibérer sur les moyens à prendre pour terminer cette affaire d'une manière satisfaisante ; l'esprit de conciliation et de sagesse qui animent à si haut degré les hom-mes qui sont placés à la tête du pouvoir permet d'espérer une solution prochaine et équitable. Cet espoir, que nous n'avons cessé d'exprimer toutes les fois que nous avons eu occasion de traiter cette matière, se trouve encore confirmé par quelques circonstances récentes, et nous croyons pouvoir le faire partager à nos lecteurs.

« Le 13, S. Exc. M. de Boutenief, envoyé extraordinaire de Russie, s'est rendu dans la matinée à l'hôtel de S. Exc. Sarim-Effendi, ministre des af-faires étrangères, avec lequel il a eu une conférence qui a duré six heures, et à laquelle assistaient S. A. Halil-Pacha, grand-amiral, M. le général baron de Lieven, le premier secrétaire de la légation de Russie, le prince Handjeri, Muntaz-Effendi, amedji, et Savfet-Effendi, premier interprète du divan impérial. Rien n'a encore transpiré sur le résultat de cette con-férence, mais on sait d'une manière certaine qu'elle avait pour unique objet la question de Serbie.

« Les communications entre la Sublime-Porte et la mission de Russie ont été assez actives ces jours-ci, mais on a pu se convaincre que rien n'a-vait altéré leurs anciens rapports d'amitié et de bonne intelligence. »

— Nedim-Effendi, ancien premier secrétaire de l'ambassade ottomane et chargé d'affaires de Turquie en France après le départ de S. Exc. Reschid-Pacha, est arrivé ici le 14, à bord du paquebot français *le Lycorgue*. Ces jours derniers, Nedim-Effendi a fait ses visites aux ministres et autres hauts fonctionnaires de la Sublime-Porte ; il va reprendre le poste de ka-ridjiyé-kiatibi, secrétaire du ministre des affaires étrangères, dont il est le titulaire.

— Une souscription vient d'être ouverte à Constantinople pour les vic-times de la Guadeloupe.

— On écrit de Salonique, le 13 avril :

« D'assez forts tremblements de terre se sont fait sentir ces jours der-niers dans les provinces de Drama et de Demirhissar, et y ont occasionné quelques dommages.

« Avant-hier, par un très-violent vent du sud, une goëlette mouillée dans le port a été jetée à terre, et une mahone chargée d'une vingtaine de ton-neaux de charbon a sombré. Heureusement que cette bourrasque n'a pas duré. »

EGYPTE.

ABEXANDRIE, le 16 avril 1843. — Le paquebot français *le Scamandre* est arrivé le 14 du courant.

Du côté de la Perse, les affaires prennent une mauvaise tournure. On parlait d'une collision qui aurait eu lieu entre les troupes turques et per-sanes du côté de Kербеллак.

Il paraît certain que la Porte prépare secrètement l'expédition d'un corps d'armée pour la Perse ; deux régiments de la garde se sont mis en

Depuis notre dernière du 6 courant, le bateau à vapeur que l'on attendait directement de Calcutta est arrivé le 5 à Suez. Les dépêches qu'il avait apportées pour le gouvernement anglais ont été immédiatement expédiées à Malte par le steamer de guerre le Cyclops; il n'a rien transpiré relativement à leur contenu. Les Anglais soutiennent que le Cyclops n'était porteur d'aucun avis important, mais l'expédition extraordinaire de la malle indienne suffirait à le prouver.

Du reste, les lettres particulières ne font mention d'aucune nouvelle capitale; elles ne parlent que de la crise commerciale et des nouvelles faillites qui se sont déclarées à Calcutta.

M. le comte de Ratti-Menton est parti pour le Caire et Suez afin de prendre passage pour l'Inde et de là se rendre à son poste de Canton.

M. Gauthier d'Arc laisse la gestion du consulat au chancelier, M. Jorella. S. A. est attendue ici pour la fin du mois de la Basse-Egypte qu'il continue à parcourir ainsi que son fils Ibrahim-Pacha.

On écrit du Caire que l'épidémie des bœufs a recommencé et qu'elle sévit contre ces animaux avec une grande intensité. On a déjà perdu la moitié de ceux qu'on avait fait venir du Sennar. Cette mortalité aura les plus fâcheuses conséquences pour l'Egypte.

Les affaires commerciales sont nulles ici, et l'établissement de la nouvelle banque contribue, chose étrange, à cette inaction. On s'abstient d'opérer plutôt que de subir la loi que MM. les directeurs voudraient imposer au sujet des changes et de la négociation du papier; aussi est-on généralement d'avis que cet établissement n'est pas viable.

Une commission sanitaire, composée de médecins et de savants russes, est arrivée au Caire depuis quelque temps pour étudier la peste et faire des expériences sur cette triste maladie. Un de ces messieurs a été victime de son zèle; il a été attaqué par le fléau, s'étant mis en contact intime avec des pestiférés, et a fourni par sa mort un nouvel et triste argument aux partisans de la contagion.

ÉTATS BARBARESQUES.

On lit dans le *Portafoglio Maltese* du 17 avril :

« Les nouvelles que nous avons reçues de Tripoli sont du 8 de ce mois. Le camp du pacha s'était mis en marche d'Imdgenin, où s'étaient réunies toutes les troupes destinées à marcher contre le Gebel. Les Arabes se préparaient à repousser les agresseurs. La nouvelle était arrivée à Tripoli qu'un kaid envoyé par le pacha à Gadames avait été massacré par ceux du Gebel. Celui-ci était Sidi-Hsin, gendre d'Iassouf-Pacha, celui-là même qui avait fait si atrocement bâtonner Hassan-Pacha. Bekir-Bey a été rappelé du Fezzan, et Belaezi, l'assassin d'Abd-el-Geil, ira le remplacer. »

« Les nouvelles qui arrivaient à Tripoli du Fezzan et des autres lieux de l'intérieur étaient déplorables. Partout règne la plus grande misère. La ville de Tripoli semble un désert; le commerce a quitté ces contrées. »

ALLEMAGNE.

On écrit de Francfort : « Plusieurs corps ont reçu l'ordre de se tenir prêts à marcher au premier signal. L'armée a reçu dans l'intervalle un grand matériel; on en conclut

qu'un passage du Pruth et du Danube pourrait s'effectuer dans certains cas. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Les questions de lumière sont à l'ordre du jour. On nous promettait dernièrement à Paris un gaz produit par la pile voltaïque, mais nous n'en avons plus entendu parler. Pour nous, nous n'avons garde de recommander les innovations que lorsqu'elles ont fait leurs preuves, et c'est à ce titre que nous entreprenons nos lecteurs du gaz astral, précieuse découverte dont nous sommes encore redevables à l'industrie lyonnaise.

Le gaz astral a sur tous les systèmes d'éclairage connus une incontestable supériorité : il réunit les avantages de chacun d'eux sans en présenter les inconvénients. Plus brillant que le gaz hydrogène, il n'incommode pas comme lui par son odeur; il ne produit point cette fumée acre qui fane en peu de temps les tissus délicats et qui a fait revenir les principaux magasins de Paris à l'éclairage à l'huile; il ne fait point non plus (circonstance capitale) redouter comme lui les accidents que nous avons trop souvent à déplorer. Un dernier avantage que nous mettrons au-dessus de tous les autres, c'est que l'appareil au moyen duquel fonctionne le gaz astral est portable et peut être déplacé aussi facilement qu'une lampe ordinaire.

L'inventeur, M. Vergniais, est un de ces hommes dont chaque pas dans la carrière industrielle est marqué par une découverte, ou qui, voyant toujours plus loin que leurs devanciers, ne touchent à rien qu'ils ne le perfectionnent. Voilà dix ans que M. Vergniais s'occupe d'industrie, et déjà plus de dix brevets sont venus témoigner de sa haute capacité. L'invention d'une machine à découper les cachemires a eu surtout un grand retentissement, et son importance fut jugée telle que le tribunal de Versailles condamna un contrefacteur à 30,000 fr. de dommages-intérêts. Cette fois M. Vergniais a eu l'heureuse idée d'utiliser les matières qu'on se procure facilement partout, et qui jusqu'alors avaient été considérées comme n'ayant aucune valeur. Il est ainsi parvenu à créer une nouvelle branche de commerce. Déjà vingt-six usines sont en construction dans divers départements, et l'usine-modèle, établie à Pont-le-Château (Puy-de-Dôme), est en pleine activité. La plupart des états étrangers vont aussi devenir nos tributaires pour cette admirable invention, et l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, le Piémont et toute l'Italie, la Hollande, la Suède et jusqu'à l'Amérique travaillent à l'exploitation du gaz astral.

Dans ces diverses contrées que M. Vergniais a eu à parcourir, il a recueilli les témoignages de sympathie les plus flatteurs, et les propositions les plus avantageuses lui ont été faites; mais il a noblement refusé, par esprit de nationalité, et nous l'en félicitons. Un homme comme lui trouvera une compensation suffisante du sacrifice qu'il a fait à son pays dans la haute estime que ses concitoyens ont pour ses talents et dans l'empressement que l'Académie de l'Industrie de Paris a mis à le recevoir dans son sein.

M. Vergniais vient d'établir dans Lyon cinq magasins pour la vente des appareils de toutes formes applicables au nouveau mode d'éclairage, et pour lesquels il a été breveté aussi bien que pour la fabrication du

gaz astral. Nous espérons posséder bientôt à Paris une succursale de son établissement.

Nous sommes entrés dans quelques détails sur la découverte de M. Vergniais parce qu'elle fera une révolution dans une partie essentielle de nos habitudes domestiques.

Les magasins se trouvent place du Concert, 9; place Montazet, 4, à Lyon; place de la Croix-Rousse, 22; Grande-Rue, à Vaise; cours de Brosses, 12, à la Guillotière.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 4 MAI 1843.

NOMBRE D'ACTION	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,300	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	3,850	»
1,000	700	Saint-Etienne.	1,350	»
350	600	Grenoble.	925	»
500	750	Saône-et-Loire.	780	»
400	700	Dijon.	500	»
3,000	750	Trois villes du Midi.	100	»
1,740	600	Turin.	540	»
1,000	1,000	Montpellier.	725	»
1,000	1,000	Besançon.	480	»
1,000	1,000	Reims.	400	»
1,000	1,000	Metz.	807	»
60	500	Valence.	550	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	575	»
Idem.	»	Union.	450	»
Idem.	1,000	Société civile.	760	»
1,500	800	Grangette et Cuilatte.	600	»
4,000	»	Côte Thiollière.	»	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	500	»
1,000	1,000	Ce des mines des Lites.	»	»
2,500	»	Comp. du Villars.	480	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	4,000	»
500	4,000	Société lyonnaise.	3,760	»
800	500	Rhône supérieur.	»	»
154	5,000	Gondoles sur Saône.	»	»
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	9,500	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,325	»
450	2,000	de la Feuillée.	2,250	»
300	2,000	du Palais de Justice.	1,725	»
220	2,000	de l'île-Barbe.	1,300	»
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	380	»
6,000	»	Canal de Givors.	790	»
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne..	6,500	»
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	4,900	»
800	»	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	2	25,260
2,000	1,000	Banque de Lyon.	3,250	»
Illimité	»	Omnium.	900	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	515	»
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	5,000	»
400	5,000	Société des hauts fourneaux d'Allevard.	5,600	»

Etude de M^e Guillet, huissier, place des Cordeliers, n. 2.

VENTE JUDICIAIRES.

Lelundi huit mai 1843, à dix heures du matin, sur la place des Pères, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant en pèlerine, bancs, garde-manger, chaises, poêle, farinière, tonneau, bureau, garde-robe, commodes, buffets, etc. (1256)

ÉTUDE DE M^e NIODET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A VENDRE A L'AMIABLE,

en gros ou par corps de biens,

LA PROPRIÉTÉ

connue sous le nom de

Château de Barraix,

Sise commune de Barraix-Bussolles, canton de Lapalisse,

Consistant en une belle réserve avec maison de maître, trois domaines appelés de la Cour, des Jaux et des Buis, le tout de la contenance de deux cent trente hectares, situé à un kilomètre et demi de la route de Lapalisse à Digoin et à trois kilomètres de la route de Paris à Antibes;

ET UN DOMAINE

APPELÉ

DES PUSSETS,

Sis commune de Trezelle, canton de Jaligny, près la route de Lapalisse à Dompière, à quatre kilomètres de Lapalisse.

S'adresser, pour visiter les lieux, pour les conditions et le prix de la vente, aux héritiers Janny, de Barraix-Bussolles; à M^e Colachot, notaire à Lapalisse, et, à Lyon, audit M^e Niodet, notaire. (4389)

A vendre.

JOLIE PETITE MAISON DE CAMPAGNE MEUBLÉE, avec jardin planté d'arbres à fruits et d'agrément, puits, citerne, salle d'ombrage, etc., dans une belle exposition, chemin de la Caille, au bout de la rue de l'Enfance, à la Croix-Rousse.

S'adresser rue de l'Arbre-Sec, n. 29, au 2^e. (806)

A vendre en totalité ou séparément.

UNE MAISON BOURGEOISE et une pour le granger, dans un grand clos de la contenance de plus de deux hectares. Il y a vigne, luzerne, arbres à fruits, jardin, allée, salle d'ombrage, trois pompes. Elles réunissent tous les agréments désirables, sont d'un bon revenu, et situées à la Guillotière, chemin de Monchat, à l'entrée de Villeurbanne, n. 3. S'y adresser. (783)

ASSURANCE MUTUELLE DE LYON

CONTRE

L'INCENDIE.

Extrait d'une délibération administrative prise le 2 mai 1843.

Le conseil d'administration de la Compagnie d'Assurance mutuelle contre l'incendie,

Vu la situation prospère de la Compagnie,

Vu le chiffre élevé de son fonds de réserve,

Et vu aussi le vœu émis par l'assemblée générale dans sa réunion du 3 février dernier;

Arrête qu'à partir du 1^{er} janvier 1844, la cotisation annuelle, qui était de 18 centimes, sera abaissée de six centimes et demeurera ainsi fixée à 12 centimes par mille francs.

Signé : SAINT-OLIVIER, président; DUMAS, LOUIS PONS, A. DEVIENNE, L. MONNIER et FAYE, administrateurs.

Pour extrait conforme : L'agent-général, GINARDON. (805)

A louer de suite.

GRANDE ET BELLE MAISON DE CAMPAGNE, située à Champvert, à un quart d'heure de distance des portes de Vaise ou de Saint-Just. On peut y arriver par ces deux routes. Elle est située dans une des plus belles positions des environs de la ville, et on y jouit du plus beau point de vue sur la Saône et les environs, avec la promenade sous de vastes salles d'ombrage et dans un très-vaste clos. Il y a les fruits et herbes nécessaires pour une nombreuse famille. S'adresser à M. Mestrallet, rue Natoire-Catherine, n^o 11, au 2^e. (802)

AVIS.

On a perdu, le 1^{er} mai, en sortant de l'estrade, après la course aux chevaux, à Perrache, UN BRACELET EN OR avec fermoir et cadenas formant cassollette, le tout en or. Le rapporter au bureau du *Courier de Lyon*, place du Plâtre. Il y aura CENT FRANCS de récompense. (794)

Rhumes, Toux nerveuses, Enrouements.

Dix années de vogue toujours croissante ont placé la PATE DE GEORGÉ au premier rang des pectoraux. Tous les médecins qui la connaissent en prescrivent l'usage aux personnes atteintes de MALADIES DE POITRINE. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 f. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies et de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, FOURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (6353)

A louer ensemble ou séparément.

TROIS PIÈCES D'UNE MAISON DE CAMPAGNE, dans une charmante position, à Saint-Didier, chemin des Rivières. S'adresser rue Belle-Cordière, n. 9, au 2^e. (8191)

La boîte: 2 f. 50 c. MALADIES SECRÈTES. Le flacon: 5 f.

Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la POUDRE VÉGÉTALE de M. BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.) — M. Bertrand prépare aussi l'EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les autres remèdes plus chers et sans garantie. — Demander la brochure que l'on envoie gratis.) S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne Mouret fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 4; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus. (7053)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, N^o 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismes, et de toute Acroté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermézon, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Marseille, M. Favre, pharmacien sur le port. (6774)

PÂTE PECTORALE BALSAMIQUE

DE REGNAULD AÎNÉ

Pharmacien Rue Caumartin, 45, à Paris.

AVIS. — CHAQUE BOÎTE EST SCELLÉE DU CACHET CI-DESSUS. — PRIX: 1 FR. 50 C.

(4490 bis—6570)

AVIS.

UN JEUNE HOMME de vingt-quatre ans demande un emploi de commis de recette ou autre place de confiance. Il donnera tous les renseignements désirables et fournira une caution. S'adresser à M. Bruyère, place de l'Ancienne-Douane, n. 3, au 3^e. (803)

AVIS.

UN JEUNE HOMME d'une instruction solide et variée désire un emploi utile avec une rétribution suivant son travail et sa capacité. Ecrire poste restante à l'adresse de Louis Parent. (807)

A vendre de suite pour cause de départ.

UN BON CAFÉ-RESTAURANT dans une belle position et sur une rue bien fréquentée. S'adresser au restaurant de la Perle, cours de Brosses, n. 6, à la Guillotière. (811)

A vendre de suite pour cause de départ.

JOLI BILLARD, TABLES, GLACES, TABLEAUX, MEUBLES, et tous les accessoires d'un café-cabaret. S'adresser chaussée Perrache, n. 3, à l'enseigne Bozon. (810)

A vendre.

UN CHEVAL ARABE.

S'adresser au colonel du 16^e de ligne, rue du Commerce, n. 17. (808)

A vendre de suite pour cause de maladie.

UN FONDS D'HERBORISTE, rue Tupin, n. 54. S'y adresser. (792)

Changement de Domicile.

A dater du 1^{er} juin 1843, l'étude de M. P.-H. MATROD, avoué licencié près le tribunal de commerce, successeur de M^e LAURENSON, actuellement rue Saint-Etienne, n. 4, sera transférée rue de la Préfecture, n. 1. (5351)

SERVICE DES PAQUEBOTS A VAPEUR

NAPOLITAINS

POUR

L'ITALIE, LA SICILE ET MALTE.

François-Premier, 160 chev.
Marie-Christine, 150
Montgibello, 250
Herculanum, 300

A dater du mois de mai, les départs des 5, 15 et 25 ont été échangés.

ILS ONT LIEU :

De MARSEILLE les 9, 19 et 29 de chaque mois;

De MALTE les 4, 14 et 24 de chaque mois.

MM. les voyageurs qui prendront leurs places pour la Sicile ou Malte, pourront séjourner pendant un mois à Naples, avec faculté de continuer leur voyage sur un des paquebots de l'administration, en se faisant inscrire au bureau un jour à l'avance.

Le paquebot de l'administration arrivant à Malte le 12 du mois, MM. les voyageurs dont la destination sera pour l'Inde pourront profiter du bateau à vapeur anglais qui part le 13.

Nota. — Ce nouvel itinéraire a été établi par l'administration dans le but de procurer à MM. les voyageurs qui purgent leur quarantaine à Malte un moyen de départ aussi prompt que possible, la sortie de quarantaine ayant lieu les 3, 13 et 23. Ils n'auront plus à éprouver, comme par le passé, un retard de plusieurs jours avant de pouvoir effectuer leur retour en Italie ou en France.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. Claude Clerc et C^e, directeurs, à Marseille, rue Tubaneau, 40. (6123)



LE TRITON,

D'UNE MARCHÉ SUPÉRIEURE,

fait spécialement le

SERVICE DE LYON A MACON.

Premières, 3 fr. — Secondes, 2 fr.

Il dessert les ports intermédiaires : FONTAINE, 50 c.; NEUVILLE, 1 fr.; TRÉVOUX, 1 fr.

Départ de LYON tous les jours à 11 heures 1/2. Arrivée à MACON à 5 heures 1/2. (6340)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, rue de la Poulaille, 19.